

Infirmières de la Croix-Rouge japonaise

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **16 (1908)**

Heft 11

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683819>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

« Cette séance a une fois de plus prouvé combien l'œuvre utile, poursuivie par les samaritains, a besoin d'être soutenue, car si elle rencontre malheureusement encore, dans certains endroits de notre pays, des gens pour la dénigrer, voire même des médecins qui se croient à la merci d'une concurrence déloyale, il est de plus en plus prouvé que dans certaines villes suisses les autorités devraient elles-mêmes former des secouristes si les samaritains n'existaient pas.

Il faut que notre peuple sache bien que l'œuvre de la Croix-Rouge n'est pas seulement faite pour aider nos médecins militaires en temps de guerre, mais que, dans la vie de tous les jours, elle est appelée à rendre de signalés services à l'humanité souffrante et aux travailleurs exposés à tous les accidents inhérents à chaque profession. C'est pourquoi tous doivent soutenir et aider ceux qui, par dévouement, se consacrent à l'œuvre utile des samaritains et de la Croix-Rouge. »

Infirmières de la Croix-Rouge japonaise



Gardes-malades de la Croix-Rouge japonaise

Nous avons publié en son temps (*Croix-Rouge suisse* 1906, n^{os} 4, 5, 6, 7, 8), plusieurs articles sur l'état actuel de la Croix-Rouge japonaise qui compte envi-

ron un million de membres et quelque 6,000 garde-malades, infirmières de la Société de la Croix-Rouge.

Nous sommes à même de soumettre à nos lecteurs un cliché*) représentant trois infirmières japonaises coiffées de leur bonnet bizarre.

Les élèves garde-malades font un stage de trois ans à l'hôpital de la Croix-Rouge à Tokio, où elles sont au nombre de 300. L'impératrice s'intéresse particulièrement au fonctionnement de cet hôpital-école, elle le visite souvent, elle y a même un appartement réservé.

Les infirmières de la Croix-Rouge japonaise se divisent en deux catégories bien distinctes :

1° Des infirmières professionnelles, diplômées après trois ans de stage à l'hôpital-école de la Société. Ces infirmières souscrivent un engagement de quinze

*) Ce cliché a été très aimablement mis à disposition par l'administration de *La garde-malade hospitalière* (La Neurse française, n° 25, 1908, Bordeaux.)

années, d'ailleurs renouvelable à leur gré pendant la durée duquel elles peuvent être appelées par la Société, pour des périodes de quinze jours, ou des revues d'appel. Il va sans dire qu'elles sont à la disposition complète de la Société en cas de guerre.

2° Des dames infirmières volontaires dont l'instruction est surtout théorique et donnée au moyen de leçons et de conférences faites deux ou trois fois par mois au siège central de la Société de la Croix-Rouge japonaise.

Cette instruction théorique est donnée dans le but de répandre les principes du soignage des malades dans le public et de relever la profession d'infirmière. Les dames les plus haut placées suivent ces cours, elles encouragent les professionnelles, s'intéressent à leurs travaux, assistent à leurs examens et s'occupent de trouver des jeunes filles aptes à devenir garde-malades, et de recruter des membres associés de la Société.

Hygiène d'autrefois

Il faut nous résigner à cette déplaisante constatation : nos pères étaient sales. Montaigne qui, en sa qualité d'original, estimait « le baigner salubre », blâmait fort ses contemporains « de tenir leurs membres encroustés et leurs pores estoupés de crasse ». Cette acceptation de la « pouacrerie » avait encore progressé du seizième au dix-septième siècle : quand Louis XIV apparaissait dans la galerie des Glaces, costumé en dieu et couvert de tant de diamants qu'il fléchissait sous leur poids... il ne s'était pas lavé le matin !

Une récente étude, publiée par la « Revue », montre bien qu'au dix-huitième siècle la propreté n'avait pas plus d'adeptes ; et

l'on pense tout de suite à ce que devait être ce merveilleux Versailles où s'entassaient, tant bien que mal, dix milles personnes pour qui le savon et l'éponge étaient accessoires insolites. Ainsi ces boiseries, si joliment fouillées, se patinaient au contact de mains malpropres ; dans ces boudoirs, qui semblent faits pour servir de temples aux amours, flottaient des odeurs suspectes ; les hôtes de ces pompeuses chambres, au sortir de leurs lits surmontés de dais à bouquets de plumes blanches, enfilaient tout droit leurs chausses et coiffaient leurs huileuses perruques. En fait de matériel de toilette, rien : si ce n'est, sur quelque commode pansue, une de ces minuscules